

Légende

—	Départ chauffage
—	Reau chauffage
—	Ea. froide sanitaire
—	Ea. froide sanitaire
—	Circulation sanitaire
—	Ea. froide liaison
—	Equipements

Enthalpie Consult
Route de l'Eglise 11 - 1753 Matran | 079 527 72 94 | info@enthalpie-consult.ch

Index	Date	Visé	Modification	Date contrôlé	Visé
D	25.04.2023	FHD	Création coupe A-A et importation base	01.01.1900	DGD
E	03.05.2023	FHD	Importation révisions techniques + suite coordination		
F	23.05.2023	FHD	Ajust / correction selon dernier schéma index G1		
G	14.06.2023	FHD	Ajust/correction selon plan + modif sorties soupapes	15.06.2023	DGD

CAD Montjoie - Centrale Blécherette
Remplacement des chaudières et mise à niveau de la
chaufferie pour un futur raccordement au CAD Montjoie

Projet
Echelle: 1/40
Format: A0
Projet n°:
EC21.055 / 23.120

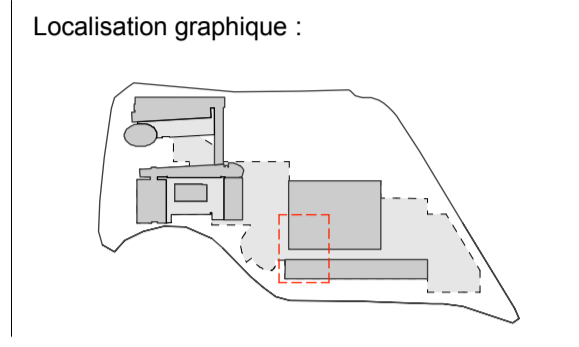
COUPE A-A / B-B / C-C - Sous-sol

MISE A L'ENQUETE

Commune :
LE MONT-SUR-LAUSANNE
Nom de la Voie :
CHEMIN DE LA LANTERNE 4
Nom du Site :
CENTRE BLECHERETTE
Nom commun du bâtiment :
CEB

N° bâtiment (commune + ECA): :
133 - 2454
N° d'affaire : **306 00** N° Gedo :
N° de plan :
100.4
Intervenant :
ARCHITECTE

Type d'intervention :
**REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES ET
MISE A NIVEAU DE LA CHAUFFERIE**
Type de document :
PLAN D'ARCHITECTE
Localisation : Echelle : Indice :
ÉLÉVATION OUEST ET SUD 1:100



Format : A1 Dessiné le : 21.05.2024 Dessiné par : RK

Fichier :

Auteur projet	bvd Grancy 49	1006 LAUSANNE
DELGADO ARCHITECTES	021 311 22 49	contact@delgadoarchitectes.ch

Indice	Modification	Date	Auteur
--------	--------------	------	--------

Propriétaire :
Canton de Vaud
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)
Pierre DE ALMEIDA Directeur général
Place de la Riponne 10, CH - 1014 Lausanne
Tél: 021 316 73 00
Lausanne, le.....

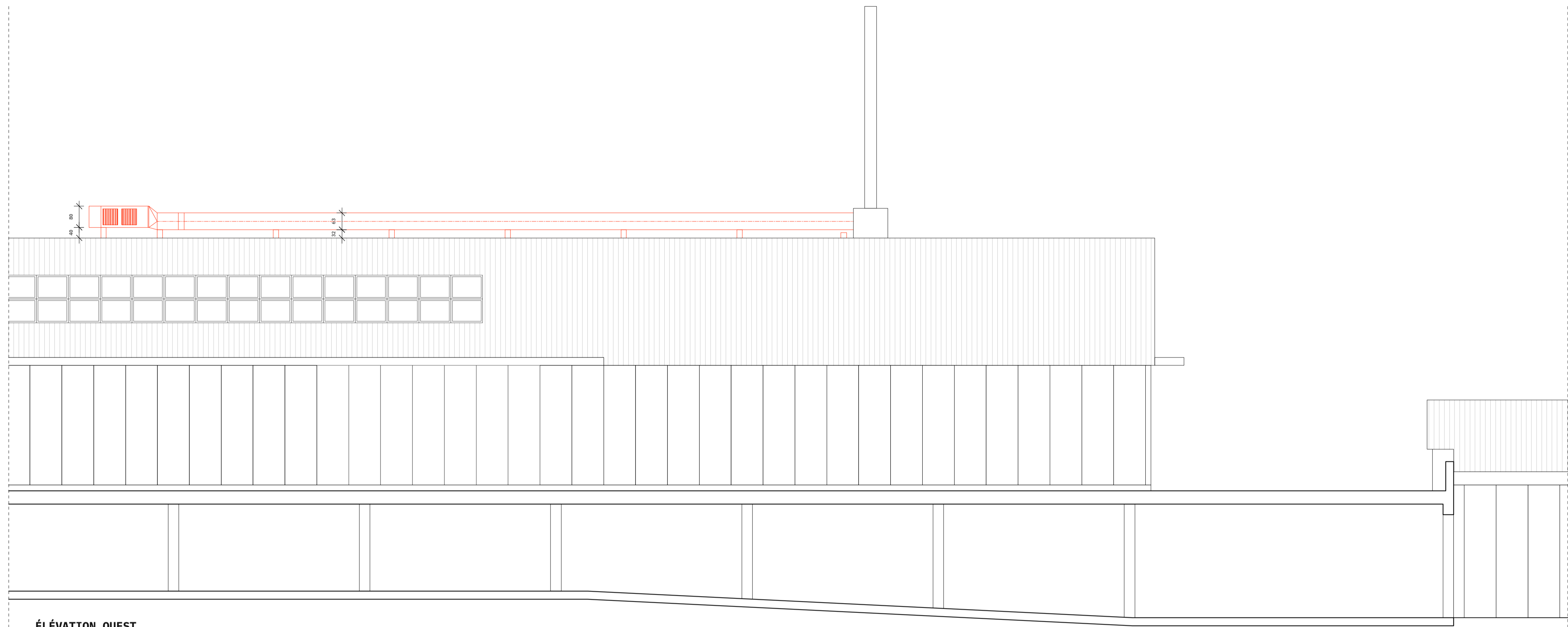
Maître de l'ouvrage :
Groupe E Celsius SA
Daniel GACHOUD
Rte de Chantermerie 1, 1763 Granges-paccot
Tél: 026 352 68 00
Lausanne, le.....

Architectes:
Delgado architectes Sàrl
Yolande Delgado
Bvd Grancy 49
1006 Lausanne
tel.: 021 311 22 49

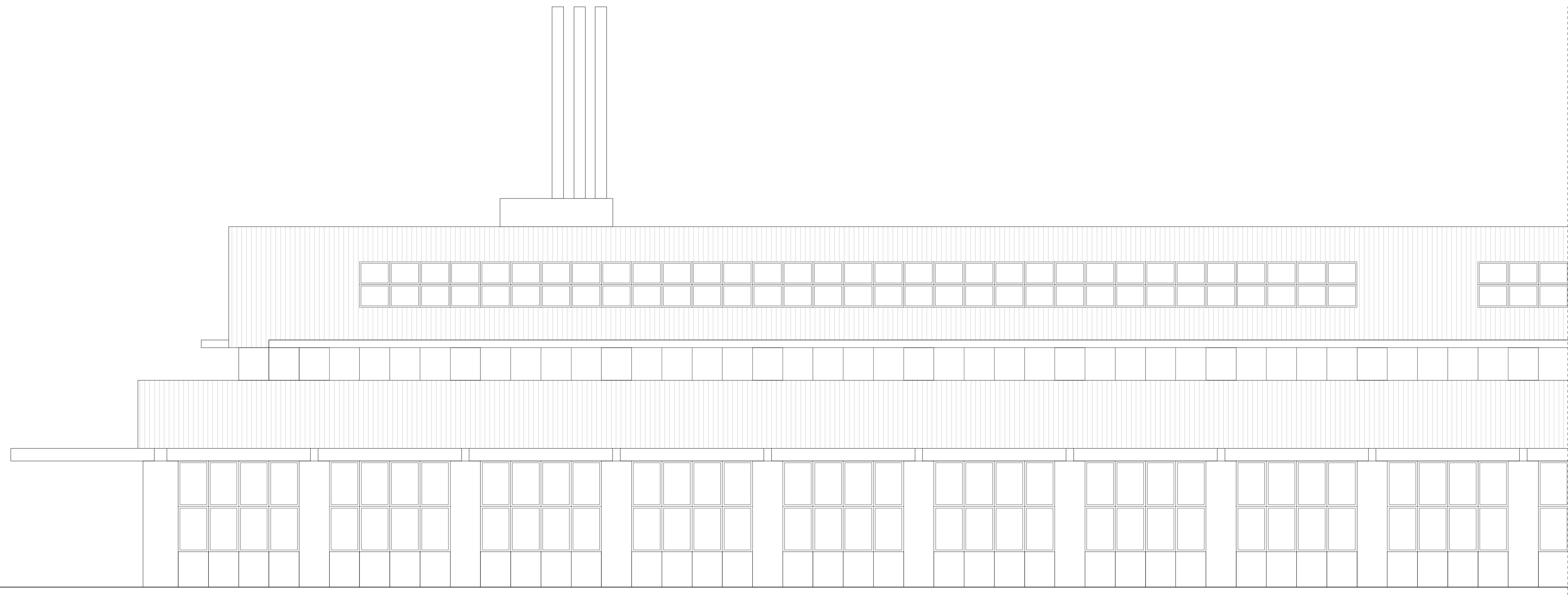
Echelle graphique 0 5 10 15 25 m

LEGENDE
— Existant
— Démolition
— Construction

Orientation



ÉLÉVATION OUEST
1:100



ÉLÉVATION SUD
1:100

Demande de permis de construire (P)

N° CAMAC : 229908

21 JUIN 2024

A. AVIS D'ENQUETE

 Référence communale : 24010

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (*) :** Le Mont-sur-Lausanne
2. **Lieu-dit :** La Lanterne
et/ou adresse (*) : Ch. de la Lanterne 4
3. **Coordonnées (E / N) (*) :** 2537710 / 1155740 *(coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)*
4. **No de parcelles (*) :** 180
5. **No ECA :** 2454a
6. **Note recen. architectural :**

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :

Nom, Prénom :	ETAT DE VAUD	Raison sociale :	DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE
Adresse :	Pl. de la Riponne 10	Tél. :	021 316 73 00
NPA / Localité :	1014 LAUSANNE	E-mail :	eric.jaeger@vd.ch

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	DELGADO YOLANDE	N° reg. mandataire :	4560
Profession :	Architecte EPFL		
Raison sociale :	DELGADO ARCHITECTES SÀRL	E-mail :	y.delgado@delgadoarchitectes.ch
Adresse :	Boulevard de Grancy 49	Tél. :	021 311 22 49
NPA / Localité :	1006 LAUSANNE	Fax :	

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input checked="" type="checkbox"/> Transformation(s)		

10. Description de l'ouvrage (*) :

Remplacement des chaudières et mise à niveau de la chaufferie pour un futur raccordement au CAD Montjoie

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de m² (cocher aussi la question N° 105)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 27.7.24 au 25.8.24

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*) :

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom :	GUILLAUME JORDAN	Raison sociale :	GRUPE E CELSIUS SA
Adresse :	Rte de Chantemerle 1	Tél. :	026 352 68 00
NPA / Localité :	1763 GRANGES-PACCOT	E-mail :	admin.uri@groupe-e.ch

21. Direction des travaux (*) :

Nom, Prénom :	GUILLAUME JORDAN	Raison sociale :	GRUPE E CELSIUS SA
Adresse :	Rte de Chantemerle 1	Tél. :	026 352 68 00
NPA / Localité :	1763 GRANGES-PACCOT	E-mail :	admin.uri@groupe-e.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (*) : Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur
 31. Type d'ouvrage (*) :
 Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
 14 Chauffage à distance
 19 Autre
 Elimination des déchets 22 Ordures ménagères
 23 Autres déchets
 Infrastructure routière, parking 34 Route, place de stationnement
 35 Parking couvert
 Autre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
 49 Autres constructions vouées aux transports

Education, recherche, santé,
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
 52 Formation supérieure ou recherche
 53 Hôpital
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
 55 Autre établissement de santé spécialisé
 56 Installation de loisirs et de tourisme
 57 Eglise et bâtiment à but religieux
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
 59 Salles omnisports et salles de sport

Autres infrastructures

- 61 Aménagement de berges et barrages
 62 Constructions pour la défense nationale
 69 Autres infrastructures
 71 Maison individuelle à un logement, isolée
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 81 Construction agricole
 82 Construction sylvicole

Industrie, artisanat,
commerce, services,
administration

- 91 Fabrique, usine, atelier
 92 Halle, dépôt, silo, citerne
 93 Bât. administratif, bureaux
 94 Bât. commercial, magasin
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
 96 Autres hébergements de courte durée
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- 5 m 10 m 25 m 50 m
 100 m 250 m 500 m 1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)

Nom et/ou No de la zone :

PAC 294 Centre "La Lanterne, secteur A
constructions existantes"

36. Secteur de protection des eaux :

Au üB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire

(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été
délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes
séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
indiqué à la question N° 14.

(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :

Réseau public

Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :

Existante

Projetée

Distance [m] : 93

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères

Existant Projeté

b) Différenciés

Existant Projeté

c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

Equipements, Installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	51590			51590
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	44182			44182
62. Surface bâtie [m ²] (B)	6550			6550
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	16326			16326
dont consacrée au logement [m ²]	0			0
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65. Cube SIA [m ³]	107298			107298
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	42468000			
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	1150000	CFC 1 à 5 [CHF]		

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)

		Avec logements	Sans logements
Nb total de nouveaux bâtiments	0		
Nb total de bâtiments transformés	1		
Nb total de bâtiments démolis	0		

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81. Couverts, garages extérieurs				
82. Places non couvertes				
83. Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)				
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)				

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment transformé
B2	N° de parcelle (*) :	180
B3	N° ECA :	2454a
B4	Rue/lieu (*) :	La Lanterne 4, Le Mont-sur-Lausanne
B5	Dénomination du bâtiment :	Direction générale mobilité et routes
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)		
	Classe :	Bâtiments industriels		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	6530		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	16326		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	0	Pour les activités [m²] :	16326
B11	Cube SIA [m³] :			
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	3		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	0		
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non		

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15	Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :	Principal: Echangeur de chaleur (y compris pour chauffage à distance) pour plusieurs bâtiments		
		Secondaire: Autre		
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	2400		
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :	Pour générateur principal: Chaleur produite à distance (générique)		
		Pour générateur secondaire: Aucune		
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :	Principal: Echangeur de chaleur (y compris pour la chaleur à distance)		
		Secondaire:		
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :	Pour générateur principal: Bois (bois déchiqueté, copeaux)		
		Pour générateur secondaire: Gaz		
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19	Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes	<input type="checkbox"/> Oui
-----	--	------------------------------

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Mode de couverture, couleur :
Type de fermeture : Stores Volets
b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 40B)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence
M ME

48. Qh (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique
SRE : Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
474. Halles gonflables EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN 3
463. Installation de ventilation EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
475. Résidences secondaires EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*) Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] : Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO)
 - Laves torrentielles (LTO)
 - Glissements de terrain permanents (GPP)
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
 - Chutes de pierres et blocs (CPB)
 - Effondrements (EFF)
 - Avalanches (AVA)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation du parc localif

Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)** 53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête. 53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée. 53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s). 53 B
- Logement d'utilité publique**
- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc localif (LPPPL) 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB Annexe
(rapport acoustique nécessaire)
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux

Annexes

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)
116. Projet situé à moins de 20 m de :
 la rive d'un lac d'un cours d'eau à ciel ouvert d'un cours d'eau sous voûtage

Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117. Déversement des eaux météoriques
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)
118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [...] Ouvrage d'infiltration
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
123. Raccordement à la fosse à purin 52

Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité) 62
125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci
126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF) Annexe
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr 43, 51, 64
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) 43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail 51

Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) 64
154. Installations de production d'énergie (EIE) 43, 64
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon
 Raffinerie de pétrole
 Installation géothermique (plus de 5 MWth)
 Installation thermique (plus de 100 MWth)
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux 43
156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale 43
157. Grands magasins, centres commerciaux 43
 Surface consacrée à l'alimentation [m²] :
 Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)
 Inférieure à 2000 m²
 De 2000 à 5000 m²
 Supérieure à 5000 m² (EIE)
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²
170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau 43

Métaux et machines

158.	Métaux et machines		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Acières (EIE)	<input type="checkbox"/> Vieux métaux (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Aluminium (EIE)	<input type="checkbox"/> Métaux non ferreux (EIE)		

Bois**Annexes**

159.	Bois et traitement du bois		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Panneaux d'agglomérés (EIE)	<input type="checkbox"/> Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		

Chimie

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)	<input type="checkbox"/> Stockage de plus de 1000 t (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Transformation (> de 5000 m ² ou 10'000 t/an)(EIE)	<input type="checkbox"/> Synthèse de produits		
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins		<input type="checkbox"/>	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc		<input type="checkbox"/>	43, 64

Alimentation

163.	Produits alimentaires		<input type="checkbox"/>	43
164.	Produits agro-alimentaires		<input type="checkbox"/>	43, 64

Autres matériaux

165.	Arts graphiques		<input type="checkbox"/>	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement		<input type="checkbox"/>	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques		<input type="checkbox"/>	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir		<input type="checkbox"/>	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Cimenteries (EIE)	<input type="checkbox"/> Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)		

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m ³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m ² , mais inférieur à 50'000 m ³		<input type="checkbox"/>	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m ² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?		<input type="checkbox"/>	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre			
	<input type="checkbox"/> De 50'000 à 500'000 m ³ <input type="checkbox"/> De plus de 500'000 m ³ (EIE)			
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)		<input type="checkbox"/>	

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets		<input type="checkbox"/>	
204.	Installations de traitement des déchets			43
	<input type="checkbox"/> Inférieur ou égal à 1000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)			
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)		<input type="checkbox"/>	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration		<input type="checkbox"/>	51

Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m ³	<input type="checkbox"/>	
		Retenue au dessus du terrain naturel	<input type="checkbox"/>	
		Volume d'eau permanent m ³ :		

O. AGRICULTURE, ANIMAUX

Annexes

250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL**Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS**Sport**

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [] eau non chauffée		32
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [] eau non chauffée		
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Lolsirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[]	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	[]	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[]	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	[]	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	[]	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[]	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[]	43
365.	Places de jeux	[]	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien	[]	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[]	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	[]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	[]	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	[]	64
404.	Garages professionnels	[]	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	[]	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[]	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	[]	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	[]	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	[]	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle [] Modification d'installation existante [] b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) []		Annexe
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	[]	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	[]	ESTI TD7

Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux <input type="checkbox"/> Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)	<input type="checkbox"/>	
417.	Entreprises avec micro-organismes	<input type="checkbox"/>	
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	<input type="checkbox"/>	Annexe

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)

454.	Construction d'un abri PCI	<input type="checkbox"/>	46
455.	Dispense de construction d'un abri PCI	<input type="checkbox"/>	45

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) <i>(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)</i>	<input type="checkbox"/>	Annexe
	L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape <i>(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)</i>	<input type="checkbox"/>	

G. ANNEXES

90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.				
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)	Demandé			
	Nombre d'exemplaires pour la commune :	M	ME		Fourni
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	2	2		2
	Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	0	0		0
		2	2		2
91.	Documents	Comm.	CAMAC		Fourni
	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)	2	0		[X]
	Procuration remise au mandataire Etablie par : <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Promettant acquéreur <input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage	2	0		
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0		[X]
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0		[]
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0		[]
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0		[]
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0		[]
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0		[]
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0		[]
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0		[]
	Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0		[]
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0		[]
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0		[]
	Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	0	1		[X]
	Concept de gestion des sols	2	0		[]
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0		[]
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0		[]
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié				
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0		[]
	Préavis du Concordat des télésièges	2	0		[]
	Risque de pollution de l'air (fumeurs à viande, torrificateurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0		[]
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0		[]

BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Lausanne, le 13.06.24

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	ETAT DE VAUD-DEIEP-DGIP	Prénom :	
Raison sociale :		Tél. :	021 316 73 14
Adresse (*) :	Place de la Riponne 10	E-mail :	eric.jaeger@vd.ch
N° postal (*) :	1014	Localité (*) :	LAUSANNE ADM CANT VD

Lieu, date et signature (*) :

Lausanne, 11-6-2024

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 27.7.24 au 25.8.24

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Louise Boreaud

Tél. (*) : 021 651 91 98

Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signature :

LE MONT
sur Lausanne

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	ETAT DE VAUD	RAISON SOCIALE :	DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE
Adresse :	Pl. de la Riponne 10		
Tél. :	021 316 73 00	E-mail :	eric.jaeger@vd.ch
NPA :	1014	LOCALITE :	LAUSANNE

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

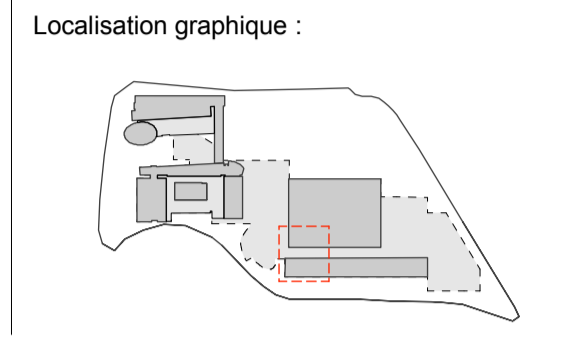
Nom, Prénom :	DELGADO YOLANDE	RAISON SOCIALE :	DELGADO ARCHITECTES SÀRL
Adresse :	Boulevard de Grancy 49		
Tél. :	021 311 22 49	E-mail :	y.delgado@delgadoarchitectes.ch
NPA :	1006	LOCALITE :	LAUSANNE

MISE A L'ENQUETE

Commune :
LE MONT-SUR-LAUSANNE
 Nom de la Voie :
CHEMIN DE LA LANterne 4
 Nom du Site :
CENTRE BLECHERETTE
 Nom commun du bâtiment :
CEB

N° bâtiment (commune + ECA) :
133 - 2454
 N° d'affaire : **306 00** N° Gedo :
 N° de plan : **100.1**
 Intervenant :
ARCHITECTE

Type d'intervention :
REPLACEMENT DES CHAUDIÈRES ET MISE A NIVEAU DE LA CHAUFFERIE
 Type de document :
PLAN D'ARCHITECTE
 Localisation : Echelle : Indice :
PLAN CHAUFFERIE, REZ INF. & COUPE DD' 1:100



Format : A1 Dessiné le : 21.05.2024 Dessiné par : RK

Fichier :

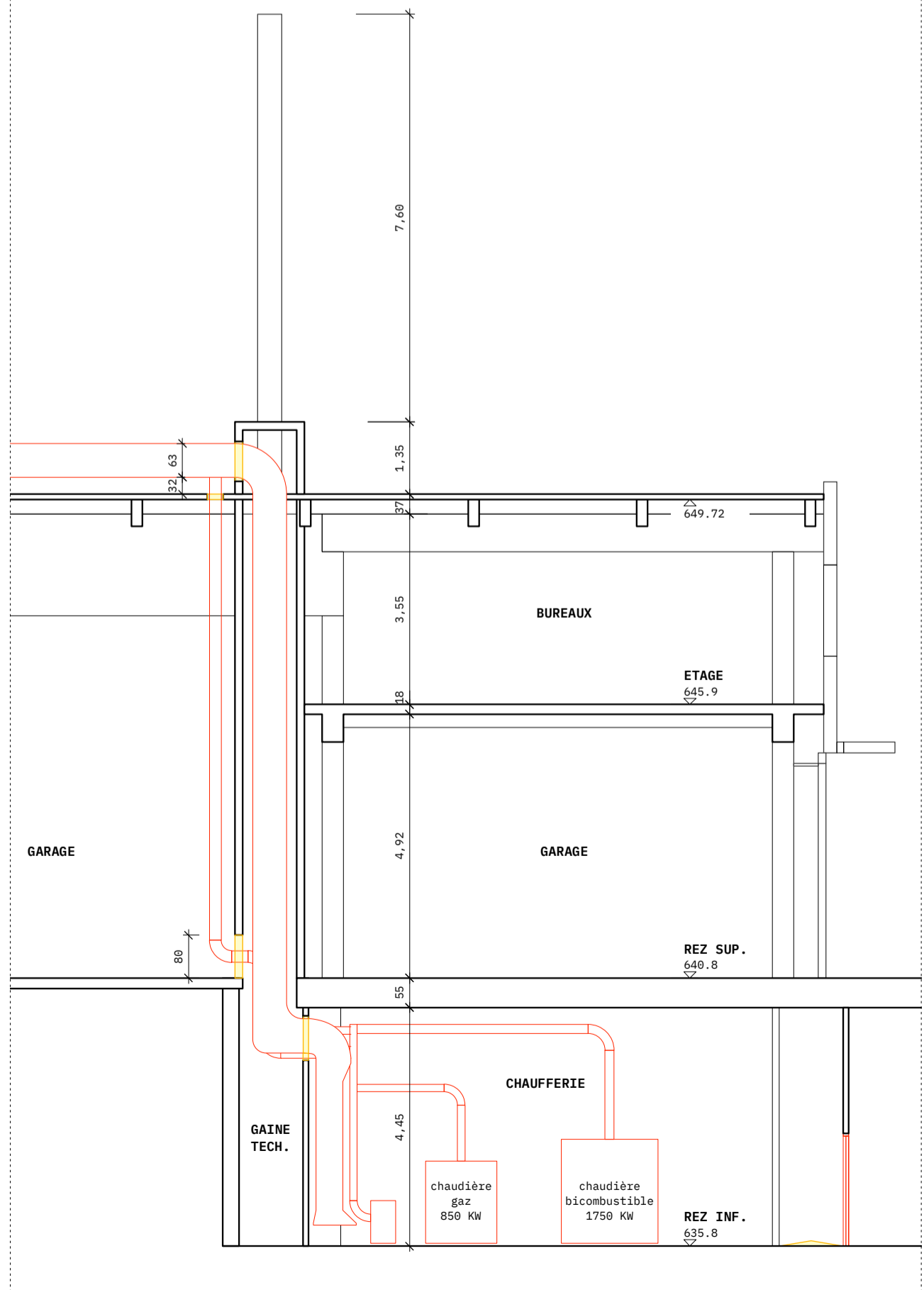
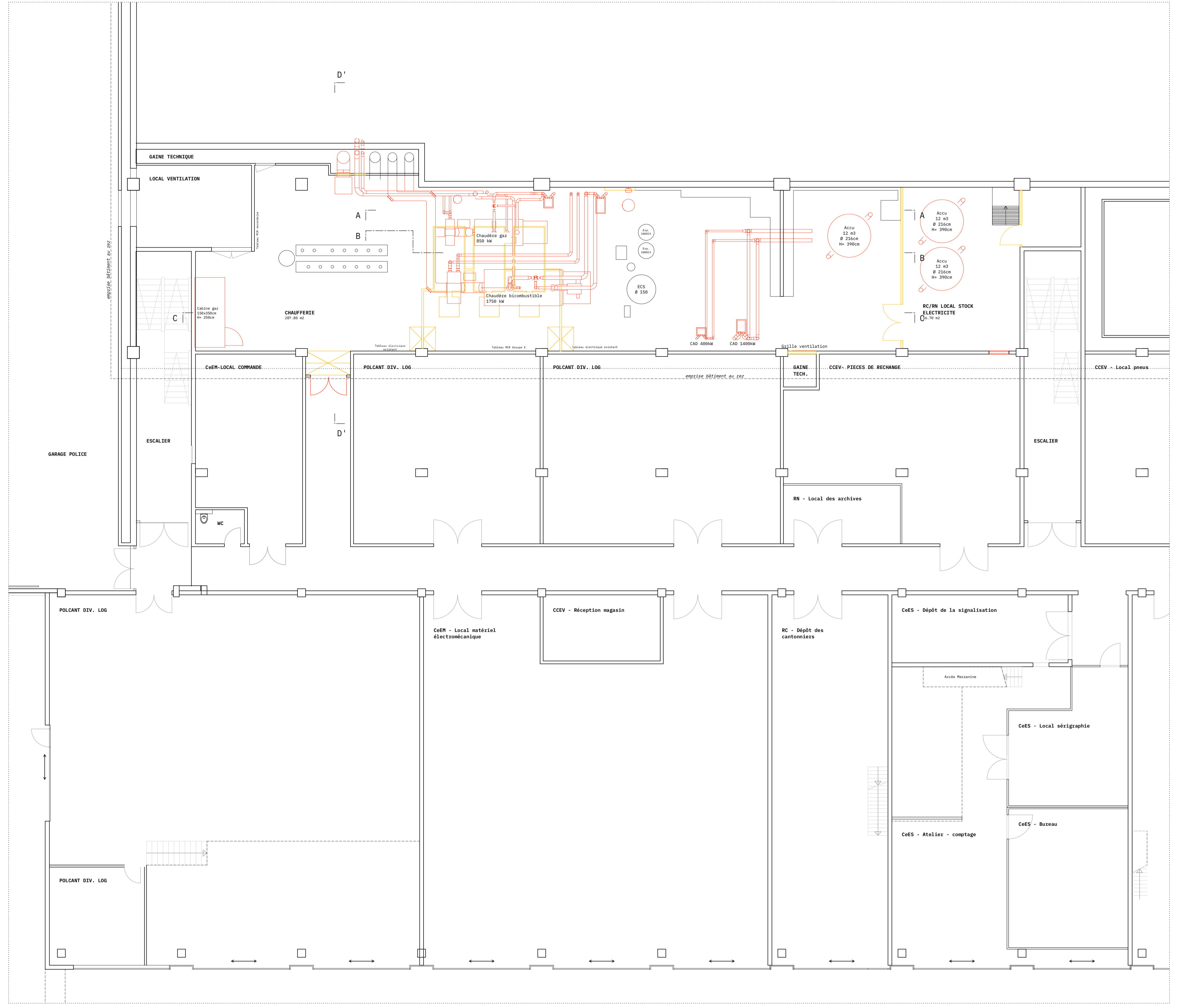
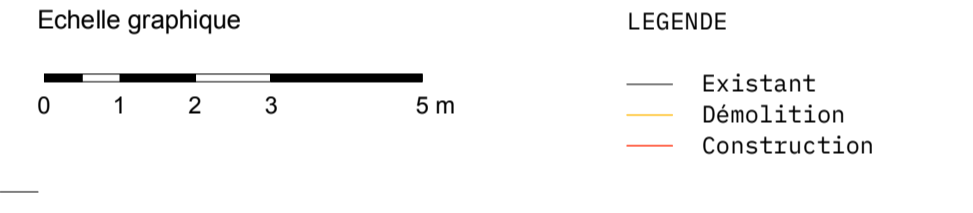
Auteur projet : bvd Grancy 49 1006 LAUSANNE
 DELGADO ARCHITECTES 021 311 22 49 contact@delgadoarchitectes.ch

Indice Modification Date Auteur

Propriétaire :
 Canton de Vaud
 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)
 Pierre DE ALMEIDA Directeur général
 Place de la Riponne 10, CH - 1014 Lausanne
 Tél: 021 316 73 00

Maître de l'ouvrage :
 Groupe E Celsius SA
 Daniel GACHOUD
 Rte de Chantermerie 1, 1763 Granges-paccot
 Tél: 026 352 68 00

Architectes:
 Delgado architectes Sàrl
 Yolande Delgado
 Bvd Grancy 49
 1006 Lausanne
 tel.: 021 311 22 49



COUPE DD'
 1:100

PLAN CHAUFFERIE, REZ INF.
 1:100

CENTRE BLECHERETTE

REPLACEMENT DES CHAUDIERES ET MISE A NIVEAU DE LA CHAUFFERIE POUR UN FUTUR RACCORDEMENT AU CAD MONJOIE

PLAN D'ASSURANCE QUALITE EN PROTECTION INCENDIE

Etabli par <i>(responsable de l'assurance qualité)</i>	Yan Knöpfli
---	-------------

Version 0	10 janvier 2024	Création du document - Enquête
Version 1		
Version 2		

Distribution papier	
2 exemplaires	Administration communale, Service de l'urbanisme Route de Lausanne 16, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
1 exemplaire	Etat de Vaud Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
1 exemplaire	Groupe E Celsius SA Route de Chantemerle 1, 1763 Granges-Paccot
1 exemplaire	Delgado architectes Sàrl Boulevard de Grancy 49, 1006 Lausanne

Rue Industrielle 20
1820 Montreux

Tél. + 41 21 333 45 80

E-mail : info@fse-sa.ch
Web : www.fse-sa.ch

CHE-449.939.050 TVA



Ce document et ses annexes sont la propriété de FSE Fire Safety & Engineering SA. Toute reproduction, même partielle de ce document et de ses annexes, est soumise à notre autorisation écrite.

Table des matières

1.	Objectifs qualité du projet	3
1.1	Description sommaire du projet	3
2.	Objectifs du plan d'assurance qualité	3
3.	Domaine d'application	3
4.	Déroulement du projet	4
5.	Responsabilité de réalisation et de suivi du plan d'assurance qualité	5
5.1	Responsabilités	5
5.2	Processus de projet et responsabilité	6
6.	Procédure d'évolution du plan d'assurance qualité	8
6.1	Procédure en cas de non-respect du plan d'assurance qualité	8
7.	système qualité mis en œuvre durant le projet	8
7.1	Les principaux paramètres de qualité applicables au projet	8
7.2	Activités d'assurance et de contrôle de la qualité	9
7.3	Planification et suivi du projet	9
7.4	Validation des documents	10
7.5	Contrôle de la qualité en phase exécution, gestion des tests et réception des travaux	10
8.	Conclusion	11

Annexe

- Gestion des documents

1. OBJECTIFS QUALITE DU PROJET

Le but de ce document est de spécifier les mesures qui doivent être prises en vue d'assurer la qualité du projet dans le cadre de la protection incendie. Ces mesures sont issues de l'analyse des besoins, mais aussi de notre propre réflexion sur le projet.

Dans ce document, nous présentons les différents acteurs qui interagissent dans le cadre du projet, leurs responsabilités, les opérations nécessaires au bon déroulement du projet, les normes applicables, ainsi que la liste des documents à produire.

1.1 Description sommaire du projet

Remplacement des chaudières et mise à niveau de la chaufferie située dans le bâtiment existant du Centre d'entretien de la Blécherette.

2. OBJECTIFS DU PLAN D'ASSURANCE QUALITE

Ce plan d'assurance qualité définit les méthodes, l'organisation et les activités d'assurance et de contrôle de la qualité des normes de protection incendie spécifiques au projet « Centre Blécherette – Remplacement des chaudières et mise à niveau de la chaufferie ».

Ce document est indispensable au bon déroulement du projet et il permet d'atteindre les objectifs suivants :

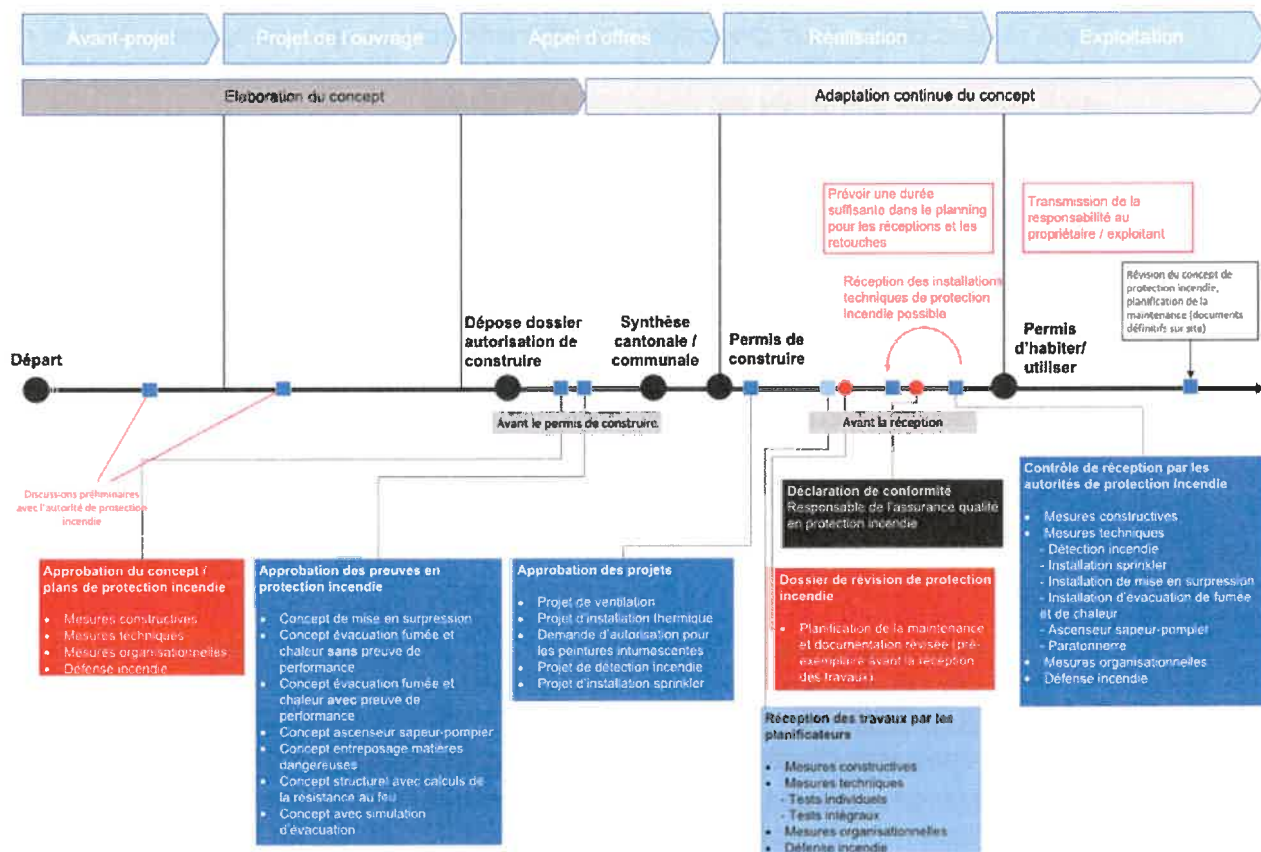
- Constituer une référence commune à tous les membres de l'équipe projet. Il permettra d'assurer une bonne cohérence et une homogénéité dans les méthodes de travail.
- Garantir la qualité des prestations et des mesures de protection incendie prévues. Cette qualité s'exprime par des critères de qualité à respecter dans le cadre de ce projet.
- Définir les procédures à suivre, les outils à utiliser, les normes à respecter, la méthodologie de développement du projet et les contrôles prévus pour chaque activité.

3. DOMAINE D'APPLICATION

Les dispositions décrites dans ce plan d'assurance et de contrôle de la qualité couvrent tout processus de conception et de développement du projet, aussi bien que le suivi de l'exécution des mesures de protection incendie prévues jusqu'à la livraison du bâtiment.

4. DEROULEMENT DU PROJET

Le processus suivant décrit de manière générale le déroulement du projet et les différents documents à transmettre à l'autorité de protection incendie.



Source : GVZ, Zürich

5. RESPONSABILITE DE REALISATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ASSURANCE QUALITE

L'établissement et les mises à jour du plan d'assurance qualité ainsi que le suivi de son application sont de la responsabilité du responsable de l'assurance qualité en protection incendie chez FSE Fire Safety & Engineering SA. La coordination des actions à entreprendre pour la bonne exécution du plan relève de la responsabilité des personnes désignées ci-dessous.

5.1 Responsabilités

Les différents responsables sont classés comme suit :

Propriétaire et Maître de l'ouvrage
pour la mise en sécurité des voies
d'évacuation impactées

: Etat de Vaud, Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

Maître de l'ouvrage et exploitant
pour les installations de chauffage

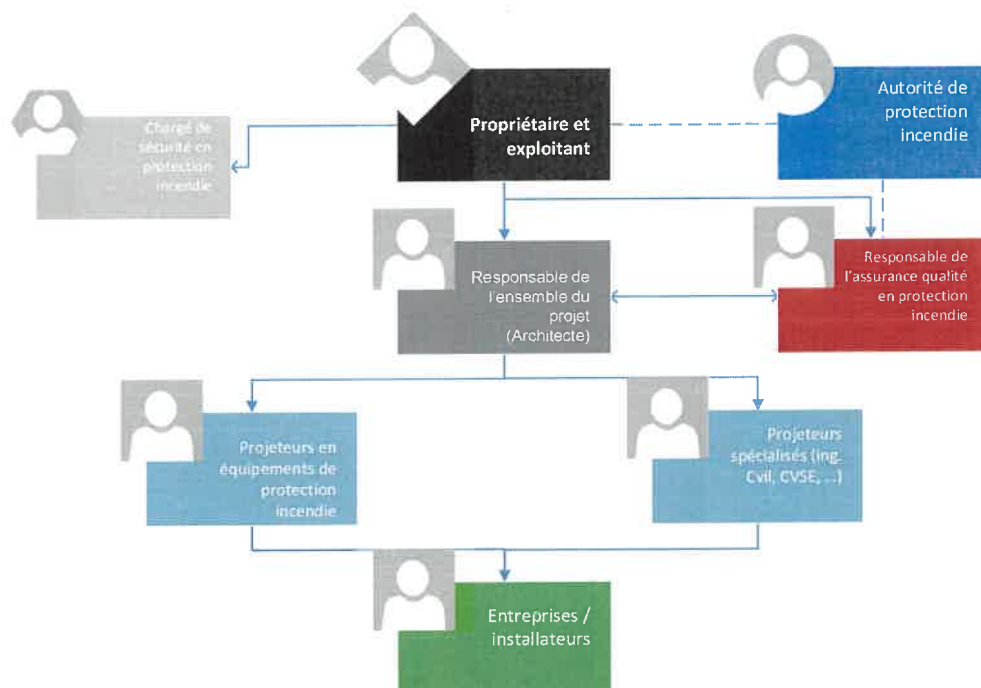
: Groupe E Celsius SA

Architecte mandataire
pour la mise en sécurité des voies
d'évacuation impactées

: Yolande Delgado (Delgado architectes Sàrl)

Responsable assurance qualité
en protection incendie

: Yan Knöpfli (FSE Fire Safety & Engineering SA)



Légendes :


— Rapports contractuels ou rapports de subordination professionnelle ainsi que les flux d'informations possibles.

..... Flux d'informations.

5.2 Processus de projet et responsabilité

• = responsable
x = collaboration

		Descriptif des tâches		Propriétaire et exploitant	Responsable de l'ensemble du projet	Responsable de l'assurance qualité en protection incendie	Projeteurs spécialisés (Ing., civil, C.V.S.T., etc.)	Projeteurs en équipements de protection incendie	Entreprises / installateurs	Autorité de protection incendie		
	Planification	Exécution	Utilisation	Formulation du projet. Choix d'un programme. Définition des affectations.	•	x						
				Définition des tâches. Définition des responsabilités. Convention d'utilisation en protection incendie.	•	x	•	x				
				Définition des volumes, distances aux limites, nombres de niveaux, matérialisation. Avant-projet de protection incendie.	x	•	x					
	Appels d'offres				Définition de la catégorie d'ouvrage. Catégorie de protection sprinkler / réseau d'eau.	x		•	x			
					Evaluation du concept lors de la séance préliminaire. Attribution d'un degré d'assurance qualité.			x			•	
					Elaboration du projet de l'ouvrage. Concept de protection incendie. Concept d'assurance qualité pour la protection incendie. Matérialisation, planification de détail. Ingénierie de la protection incendie.	x	•	x	•	x	x	
					Dépôt de la demande de permis, y compris les plans et le concept de protection incendie ainsi que le plan d'assurance qualité en protection incendie.	x	•	x				
					Contrôle d'intégralité du dossier et de conformité aux normes.			x			•	
					Exigences complémentaires de protection incendie et mesures d'assurance qualité nécessaires.						•	
					Documents de soumission et contrats, y compris la définition des exigences pour les parties de construction. Contrôle des appels d'offre pour les aspects concernant la protection incendie.	x	•	x	x	x	x	

		Descriptif des tâches		Propriétaire et exploitant	Responsable de l'ensemble du projet	Responsable de l'assurance qualité en protection incendie	Projeteurs agréés (ing. civil, CVSE, etc)	Projeteurs en équipements de protection incendie	Entreprises / Installateurs	Autorité de protection incendie		
	Projet d'exécution	Exécution	Préparation de l'ensemble des documents pour l'exécution. Plan de contrôle pour la protection incendie. Elaboration des dossiers d'exécution des équipements de protection incendie.									
		Utilisation	Préparation à l'exécution, contrôle des plans de production et de montage.									
	Exécution		Exécution du mandat de construction.									
			Direction générale et locale des travaux. Contrôle ponctuel du chantier. Contrôle des points clés pour l'exécution correcte et conforme aux plans des mesures de protection incendie. Protocole et check-list de suivi des travaux PI.									
			Suivi de la réalisation des installations techniques de protection incendie. Instructions au propriétaire et aux utilisateurs.									
			Contrôle de l'exécution conforme aux règles de l'art et aux plans. Contrôle de l'exécution conforme des mesures de protection incendie. Tests individuels des équipements de protection incendie. Tests intégraux. Etablissement de la déclaration de conformité.									
			Réception finale du bâtiment et permis d'habiter / utiliser.									
		Utilisation		Etablissement du dossier de révision et de maintenance pour la protection incendie. Rassemblement des documents pour l'archivage.								
				Garantie de la sécurité des personnes, des animaux et des biens. Maintenance des équipements de protection								
			Nouvelle évaluation et adaptation de la sécurité.									
	Contrôles périodiques adaptés à l'utilisation du bâtiment.											

• = responsable
x = collaboration

6. PROCEDURE D'EVOLUTION DU PLAN D'ASSURANCE QUALITE

Toute l'équipe projet est autorisée à proposer des améliorations des conditions de déroulement du projet. Ces propositions doivent être présentées et justifiées auprès du responsable qualité qui est chargé des mises à jour du plan d'assurance qualité.

6.1 Procédure en cas de non-respect du plan d'assurance qualité

En cas de non-respect d'un critère de qualité, le responsable de l'assurance qualité en protection incendie de FSE Fire Safety & Engineering SA devra alors informer le Maître de l'ouvrage. Une réunion de concertation devra ensuite être organisée en vue de statuer sur le problème.

Si le respect du critère est jugé nécessaire, le responsable de l'ensemble du projet est tenu de respecter le plan d'assurance qualité tel qu'il a été validé. Dans le cas contraire, une nouvelle version du plan d'assurance qualité sera rédigée.

7. SYSTEME QUALITE MIS EN ŒUVRE DURANT LE PROJET

7.1 Les principaux paramètres de qualité applicables au projet

En s'appuyant sur notre analyse du projet, nous avons identifié les principaux paramètres de qualité qui vont nous conduire à élaborer les engagements qualité, les propriétés et les critères permettant d'atteindre les objectifs souhaités.

Phases	Paramètre	Engagements	Propriétés	Critères
Projet	Sécurité	Élaborer un concept et des plans de protection incendie conformes aux objectifs de la norme de protection incendie AEA1 1-15.	Documentation complète, compréhensible et plausible.	L'ensemble de la documentation permet une prise de décision par le Maître de l'ouvrage et un suivi par les autorités.
Appel d'offres	Sécurité	Contrôler que les mesures de protection incendie sont bien décrites dans les documents d'appel d'offres.	Vérification de l'exhaustivité et de la cohérence de la documentation d'appel d'offres.	Les prestations offertes par les entrepreneurs sont conformes aux exigences de la protection incendie.
Exécution	Sécurité	Contrôler que le processus d'exécution des mesures de protection incendie est conforme.	Cohérence entre les procédures de mise en œuvre et la réalisation sur place.	Les mesures de protection incendie doivent être mises en place conformément aux procédures établies par les fournisseurs.

Phases	Paramètre	Engagements	Propriétés	Critères
Permis d'habiter ou d'utiliser	Fiabilité	Garantir la fiabilité du processus.	Livraison du bâtiment sans aucune anomalie grave.	Aucune anomalie bloquante recensée dans la mise en service.
Exploitation Maintenance	Durabilité	Assurer l'exploitation et la maintenance.	Lisibilité, exhaustivité et cohérence de la documentation technique associée à chaque version.	L'ensemble de la documentation technique conforme, exhaustive et cohérente, par rapport à une liste définie lors de la mise en application.

7.2 Activités d'assurance et de contrôle de la qualité

Chaque membre de l'équipe projet est tenu de respecter les dispositions décrites dans le plan d'assurance qualité et de vérifier l'adéquation des conseils et documents avec les normes en vigueur sur le projet (autocontrôle).

Les activités du responsable d'assurance qualité en protection incendie se déroulent tout au long du projet et sont de deux types :

- Assurance qualité
 - Mise en place du plan d'assurance qualité
 - Participe aux revues internes pendant les différentes phases du projet
 - Information de l'équipe projet sur les procédures en vigueur
- Contrôle qualité
 - Contrôle de la bonne application des procédures applicables
 - Relecture des documents du projet en relation avec la protection incendie
 - Contrôle sur place d'une exécution conforme en ce qui concerne la protection incendie

7.3 Planification et suivi du projet

Le responsable de l'assurance qualité en protection incendie est chargé de la planification et du suivi du projet de protection incendie.

La planification permettra de visualiser dans le temps les diverses tâches qui composent le projet.

Pour le suivi des travaux internes, un « Dossier de suivi de projet » est mis en place. Ce dossier a le rôle d'assurer la traçabilité des tâches effectuées tout au long du projet. Il comporte plusieurs types de documents :

- Fiche globale du projet (par différentes phases) : contiens toutes les tâches à réaliser, la date prévue de livraison. Il sera archivé sur un fichier One Note dédié au projet.
- Compte-rendu de réunion : ce document réunira les points traités et les problèmes signalés pendant les réunions.

7.4 Validation des documents

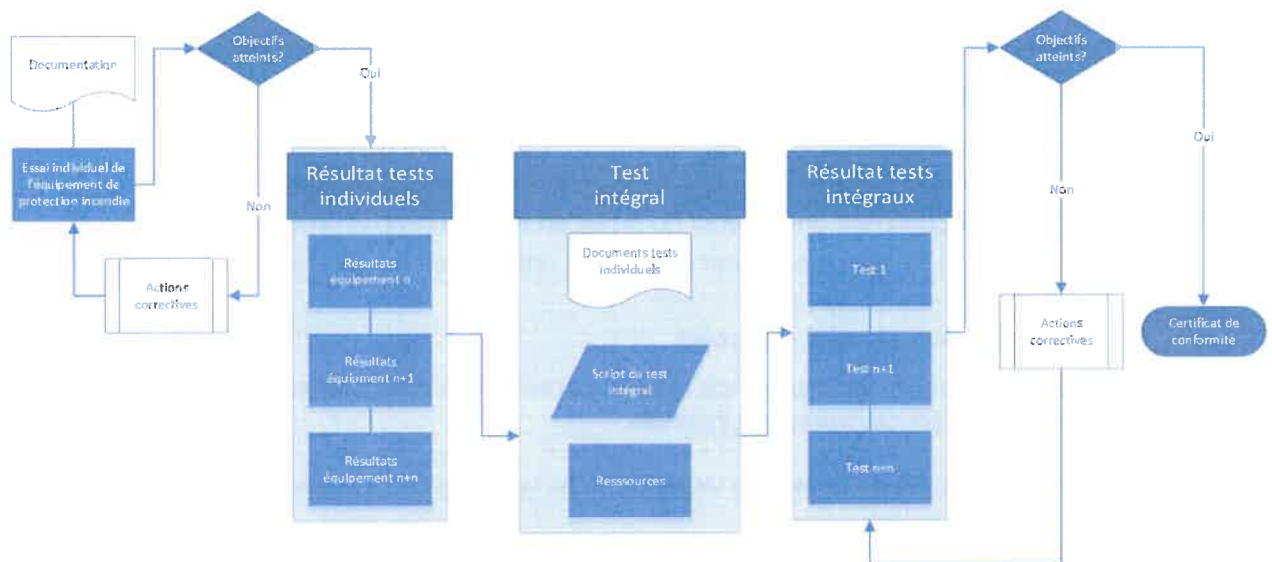
Les documents sont validés en interne (auprès de l'équipe du projet) et en externe (auprès du Propriétaire / Maître de l'ouvrage).

La validation interne se réalise pour chaque document séparément, en présence de tous les membres de l'équipe. Elle pourra se faire lors d'une réunion. Les différents responsables et leurs rôles concernant la validation d'un document sont :

- Responsable de l'ensemble du projet : vérification de la cohérence du document par rapport au projet.
- Responsable qualité en protection incendie : vérification que le plan d'assurance qualité est respecté et que les mesures de protection incendie prévues pour le projet sont conformes aux normes en vigueur.

7.5 Contrôle de la qualité en phase exécution, gestion des tests et réception des travaux

Conformément au schéma d'organisation pour la validation des mesures de protection incendie, le responsable de l'assurance qualité transmettra au projeteur ou aux entreprises concernées, une fiche de notification de non-conformité si les tests ne sont pas concluants.



À partir de cette notification et après confirmation de l'anomalie, le responsable de l'assurance qualité complétera la fiche de demande d'action corrective et la transmettra pour action.

8. CONCLUSION

Ce document et ses annexes sont la propriété de FSE Fire Safety & Engineering SA. Toute reproduction, même partielle de ce document et de ses annexes, est soumise à notre autorisation écrite.

Ce plan d'assurance qualité en protection incendie est établi à l'attention du Maître de l'ouvrage, du responsable de l'ensemble du projet et des mandataires chargés de la réalisation de l'ouvrage.

Les soussignés attestent que les éléments mentionnés ci-dessus seront intégralement respectés.

Signatures

**Le propriétaire et Maître de l'ouvrage
pour la mise en sécurité des voies
d'évacuation impactées :**

Etat de Vaud, Direction générale des
immeubles et du patrimoine (DGIP)

Lieu, date :

Lausanne, le 15.06.24

Signature :

.....
 Direction de l'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION
 ET DU PATRIMOINE
 Direction GÉNÉRALE DES IMMEUBLES
 ET DU PATRIMOINE
 Canton de Vaud, Architecte cantonal

**Le Maître de l'ouvrage et exploitant
pour les installations de chauffage :**

Groupe E Celsius SA

Lieu, date :

Granges-Paccot, le

Signature :

.....
 Steve Hablützel - Responsable des Infrastructures
 Granges-Paccot, 03.06.2024
 Signature électronique avancée Advanced electronic signature

**Architecte mandataire
pour la mise en sécurité des voies
d'évacuation impactées :**

Delgado architectes Sàrl

Lieu, date :

Lausanne, le 04.06.2024

Signature :

.....

**Le responsable de l'assurance
qualité en protection incendie :**

FSE Fire Safety & Engineering SA

Lieu, date :

Montreux, le 10 janvier 2024

Signature :

.....
 Yan Knöpfli

ANNEXE

GESTION DES DOCUMENTS

1. Page de garde des documents

La page de garde de chacun des documents contiendra les éléments ci-dessous :

Établi par <i>(responsable d'assurance qualité)</i>	Prénom Nom	
Validé par	Prénom Nom	
Version 0		Création du document - projet
Version 1		
Version 2		
Distribution 2 exemplaires 1 exemplaire	Adresse complète Adresse complète	

2. Règle de modification et de validation

Le numéro de la première version de ce document sera nommé « Version 0 ».

À chaque modification et après validation par les parties concernées, une nouvelle version sera établie. Celle-ci sera nommée « Version n+1 ».

3. Page de garde des plans de protection incendie

Le cartouche des plans de protection incendie contiendra les éléments ci-dessous :

	Rue Industrielle 20 · 1820 Montreux Tél. : +41 21 333 45 80 info@fse-sa.ch www.fse-sa.ch	
Propriétaire et maître de l'ouvrage pour la mise en sécurité des voies d'évacuation Impactées Signature : Maître de l'ouvrage et exploitant pour les installations de chauffage Signature :	Architecte mandataire pour la mise en sécurité des voies d'évacuation Impactées Signature : Responsable Assurance Qualité Yan Knöpfli Expert en protection incendie avec diplôme fédéral n° HPI 10060155 Signature :	

Informations protection incendie

Informations générales					Installations de protection incendie						
Degré AQ : 3					Détection incendie : Surveillance totale excetée la halle à sel						
Géométrie du bâtiment : Hauteur moyenne					Sprinklers : Dépôt du rez inférieur						
Concept : Construction					Evacuation : Signaux de secours						
Système porteur		Dalles d'étage		Paroi compartiment coupe-feu		Voies d'évacuation			Désenfumage : Exutoires cages d'escalier et désenfumage des halles du rez supérieur		
						Verticales		Horizontales		Suppression : N/A	
R 60		REI 60		EI 30		REI 60-RF1		EI 30-RF1		Eclairage de sécurité : Voies d'évacuation	
Affectation : Industrie et artisanat <1000 MJ/m ²					Alimentation de sécurité : Signaux de secours, éclairage de sécurité et désenfumage						
Choix des matériaux					Equipements spéciaux : Système de protection contre la foudre selon AEA1 type II						
Parties de construction : Structure porteuse en béton armé existante Compartiments coupe-feu en construction massive					Remarques						
Toiture : Type 1 existante Revêtement des parois ext. : RF1 existant											
Gaines techniques											
Horizontales : Séparation par niveau - RF1											
Regards de visite : RF1											

Centre Blécherette
Remplacement des chaudières
Ch. de la Lanterne, 1052 Le Mont-sur-Lausanne

ENQUETE

Journal des modifications					Version initiale	
Indice	Date	Dees.	Visa	Description	Date	
A					09.01.2024	
B					LK	
C					YK	
D					139 x 89	
E					1:100	
F						
G						

GENERAL

VUES EN PLAN

PROTECTION INCENDIE

N° PLAN
400940-001

Notification de non-conformité

Nom du projet	Notification de non-conformité	N° d'ordre :/1
----------------------	---------------------------------------	-----------------------------

Date :	Module concerné :	Nom :

Description de la non-conformité	
Caractéristique requise	Défaut de conformité constaté
Action	Action correctrice à mettre en œuvre / délai
<input type="checkbox"/> Demande d'action correctrice <input type="checkbox"/>	
Destinataire (s) :	

Annexe : bibliographie

1. Prescriptions de protection incendie de l'AEAI, 2015 : Norme et directives (<http://www.bsvonline.ch>)

- | | | |
|------|-------|---|
| [1] | 1-15 | Norme de protection incendie |
| [2] | 10-15 | Termes et définitions |
| [3] | 11-15 | Assurance qualité en protection incendie |
| [4] | 12-15 | Prévention des incendies et protection incendie organisationnelle |
| [5] | 13-15 | Matériaux et éléments de construction |
| [6] | 14-15 | Utilisation des matériaux de construction |
| [7] | 15-15 | Distances de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu |
| [8] | 16-15 | Voies d'évacuation et de sauvetage |
| [9] | 17-15 | Signalisation des voies d'évacuation – Éclairage de sécurité – Alimentation de sécurité |
| [10] | 18-15 | Dispositifs d'extinction |
| [11] | 19-15 | Installations sprinklers |
| [12] | 20-15 | Installations de détection d'incendie |
| [13] | 21-15 | Installations d'extraction de fumée et de chaleur |
| [14] | 22-15 | Systèmes de protection contre la foudre |
| [15] | 23-15 | Installations de transport |
| [16] | 24-15 | Installations thermiques |
| [17] | 25-15 | Installations aérauliques |
| [18] | 26-15 | Matières dangereuses |
| [19] | 27-15 | Méthodes de preuve en protection incendie |
| [20] | 28-15 | Procédures de reconnaissance AEA |

2. Prescriptions de protection incendie de l'AEAI, 2015 : Notes explicatives (<http://www.bsvonline.ch>)

- | | | |
|------|--------|--|
| [21] | 100-15 | Murs coupe-feu |
| [22] | 101-15 | Bâtiments avec cour intérieure couverte ou cour intérieure |
| [23] | 102-15 | Bâtiments à façades double-peau |
| [24] | 103-15 | Cheminées de salon |
| [25] | 104-15 | Chauffages à copeaux |
| [26] | 105-15 | Chauffages à plaquettes de bois |
| [27] | 106-15 | Chauffages de pellet |
| [28] | 107-15 | Implantation temporaire d'installations de gaz liquéfié |
| [29] | 108-15 | Garantie de l'état de fonctionnement des asservissements incendie (AI) |

**3. Prescriptions de protection incendie de l'AEAI, 2015 :
Aides de travail (<http://www.bsvonline.ch>)**

[30] 1000-15 Bâtiments de taille réduite

[31] 1001-15 Bâtiments d'habitation

[32] 1002-15 Bâtiments scolaires

4. Documents fixant l'état de la technique DET reconnus par l'AEAI

[33] Liste des DET (<http://www.bsvonline.ch>)

[34] 40-15 Autres dispositions (<http://www.bsvonline.ch>)

5. Autres documents

[35] SFPE Handbook of Fire Protection Engineering – 5th edition

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE

PLAN DRESSE POUR ENQUETE

Coordonnées moyennes : 2'537'710 / 1'155'740

Altitude approx. : 640m

Plan n° 23

Echelle 1 : 1'000

Etabli sur la base des données cadastrales
Cotes et implantation fournies par l'architecte

renaud burnand

Géomètres officiels – Ingénieurs du génie rural EPF/SIA
Ch. du Devin 51 – 1012 Lausanne – Tél. 021 321 38 80
Email : info@renaud-burnand.ch – Fax. 021 321 38 89
Site : www.renaud-burnand.ch

Le géomètre officiel :




Lausanne, le 13 décembre 2023

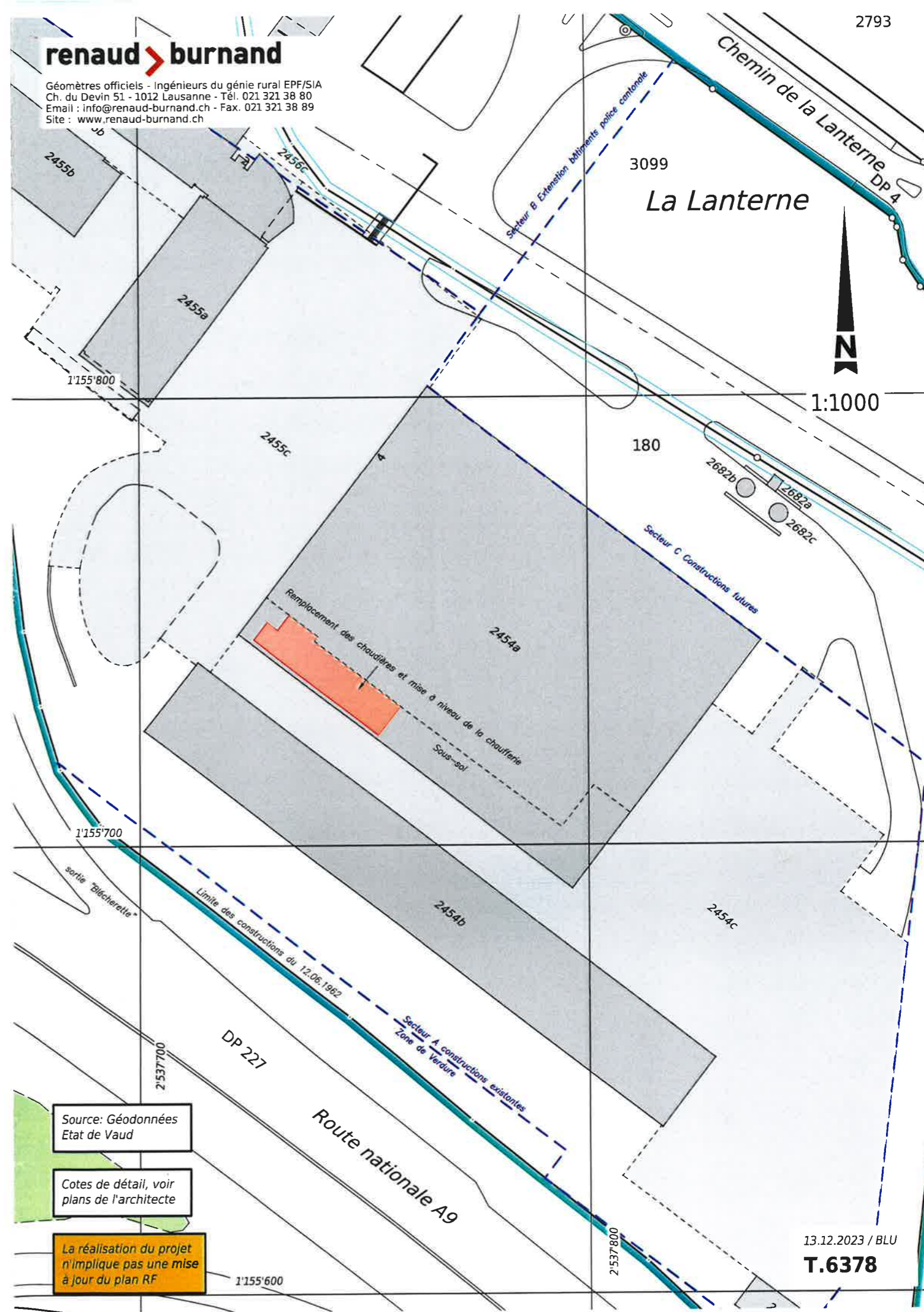
modifié, le 02.05.24

Propriétés de l'Etat de Vaud (parcelles 180 et 3099)

Parcelle 180		Parcelle 3099	
Bâtiment de l'administration, Centre Blécherette CB3, N° ECA 2452a	608 m ²	Caserne de la gendarmerie N° ECA 2455a*	856 m ²
Bâtiment de l'administration, Centre Blécherette CB3, N° ECA 2452b de 2'479m ² (sur plusieurs immeubles)	829 m ²	Caserne de la gendarmerie N° ECA 2455b*	605 m ²
Bâtiment de l'administration, Centre Blécherette CB3, N° ECA 2452c de 1'141m ² (sur plusieurs immeubles)	660 m ²	Bâtiment de l'administration, Etat-Major de la gendarmerie N° ECA 2456a	2494 m ²
Bâtiments industriel, Service des Routes N° ECA 2454a	6'515 m ²	Bâtiment de l'administration, Etat-Major de la gendarmerie N° ECA 2456f	31 m ²
Bâtiments industriel, Service des Routes N° ECA 2454b	2'818 m ²	Bâtiment industriel, Station stockage de saumure N° ECA 2504	85 m ²
Bâtiments industriel, Service des Routes N° ECA 2454c de 7'333 m ² , souterrain	--	Bâtiment N° ECA 2682a	7 m ²
Bâtiments industriel, Service des Routes N° ECA 2454d	127 m ²	Bâtiment N° ECA 2682b	14 m ²
		Bâtiment N° ECA 2682c	14 m ²
		Divers bâtiments souterrains	--
		Couvert N° ECA 3223 de 60m ²	--
		Accès, place privée	35'927 m ²
		Surface cadastrale totale :	51'590 m ²
		Centre Blécherette CB3, N° ECA 2452a de 2'479m ² (sur plusieurs immeubles)	481 m ²
		Accès, place privée	12'008 m ²
		Surface cadastrale totale :	14'139 m ²
Servitudes :	P. 180	P. 3099	
N° 336'397 :	Ch.	--	Canalisation(s) d'eau
N° 336'524 :	Ch.	--	Canalisation(s) d'égouts
N° 2013/845/0 :	--	Ch.	Canalisation(s) Conduite, y compris canalisations pour câbles avec chambres allongées
N° 2013/5860 :	Ch.	--	Usage de sous-station électrique (Lanterne)
N° 2018/2119/0 :	Ch.	--	Superficie ID 2018/1442
N° 2018/2119/0 :	Ch.	Ch.	Passage à pied et pour tous véhicules ID 2018/1443
N° 2018/2119/0 :	Ch.	--	Usage de locaux ID 2018/1444

Voisin direct :
Aucun

Zone(s) :	PAC n° 294 Centre « La Lanterne » Secteur A – Constructions existantes	Le propriétaire : ETAT DE VAUD DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE Pierre de Almeida, Directeur général 
Secteur de protection des eaux :	üB	
Degré de sensibilité au bruit :	III	
Note au recensement architectural :	ECA n° 2454a : 0	
Visa de la municipalité :		T. 6378



Source: Géodonnées Etat de Vaud

Cotes de détail, voir plans de l'architecte

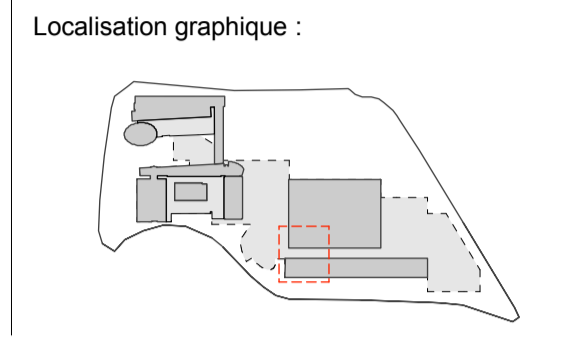
La réalisation du projet n'implique pas une mise à jour du plan RF

MISE A L'ENQUETE

Commune :
LE MONT-SUR-LAUSANNE
Nom de la Voie :
CHEMIN DE LA LANterne 4
Nom du Site :
CENTRE BLECHERETTE
Nom commun du bâtiment :
CEB

N° bâtiment (commune + ECA) :
133 - 2454
N° d'affaire :
306 00
N° de plan :
100.2
Intervenant :
ARCHITECTE

Type d'intervention :
**REPLACEMENT DES CHAUDIÈRES ET
MISE A NIVEAU DE LA CHAUFFERIE**
Type de document :
PLAN D'ARCHITECTE
Localisation : Echelle : Indice :
PLAN REZ SUPÉRIEUR 1:100



Format : A1 Dessiné le : 21.05.2024 Dessiné par : RK

Fichier :

Auteur projet	bvd Grancy 49	1006 LAUSANNE
DELGADO ARCHITECTES	021 311 22 49	contact@delgadoarchitectes.ch

Indice	Modification	Date	Auteur
--------	--------------	------	--------

Propriétaire :
Canton de Vaud
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)
Pierre DE ALMEIDA Directeur général
Place de la Riponne 10, CH - 1014 Lausanne
Tél: 021 316 73 00

Maître de l'ouvrage :
Groupe E Celsius SA
Daniel GACHOUD
Rte de Chantermerie 1, 1763 Granges-paccot
Tél: 026 352 68 00

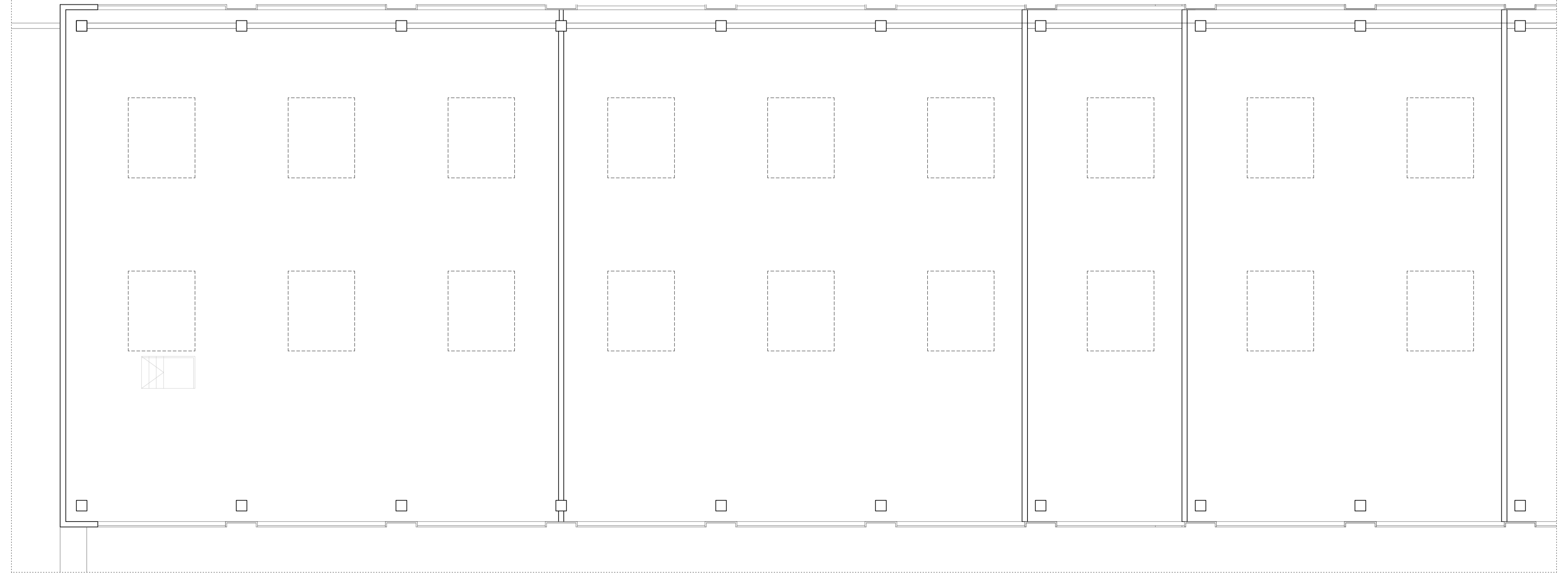
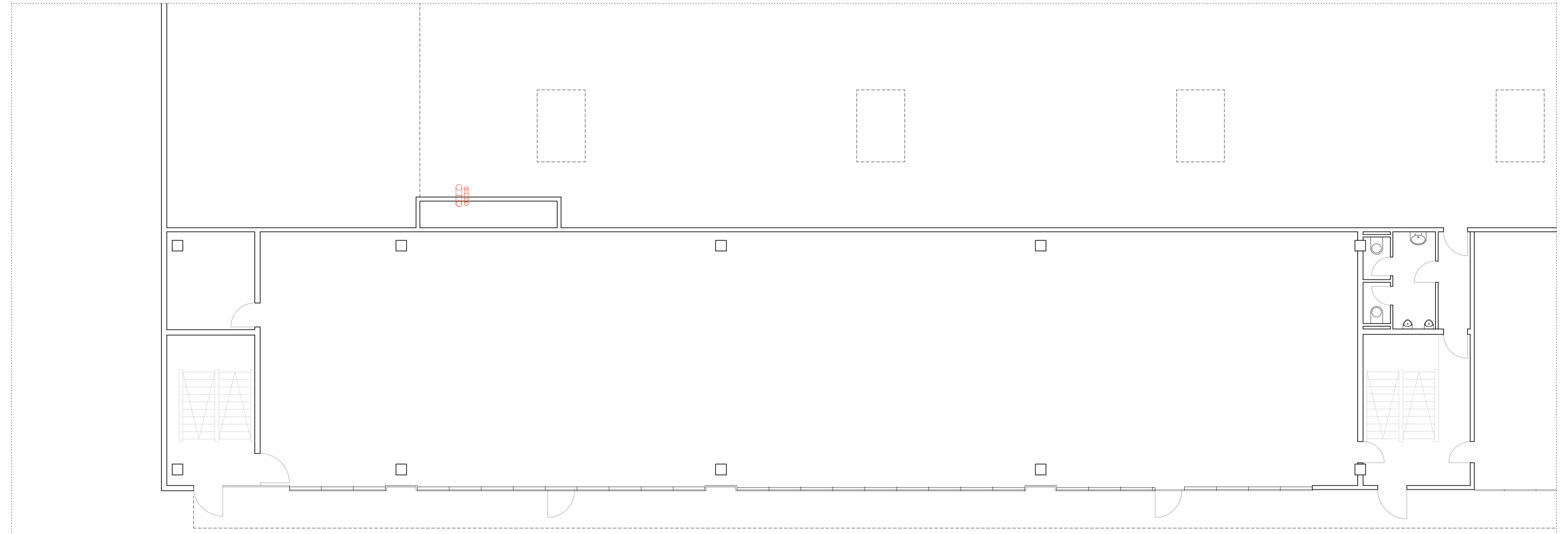
Architectes:
Delgado architectes Sàrl
Yolande Delgado
Bvd Grancy 49
1006 Lausanne
tel.: 021 311 22 49

Echelle graphique

LEGENDE

- Existant
- - - Démolition
- Construction

Orientation

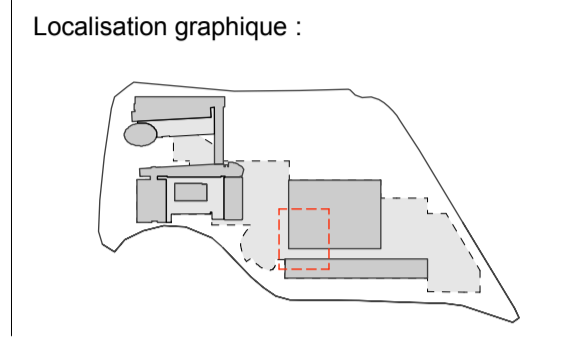


MISE A L'ENQUETE

Commune :
LE MONT-SUR-LAUSANNE
 Nom de la Voie :
CHEMIN DE LA LANterne 4
 Nom du Site :
CENTRE BLECHERETTE
 Nom commun du bâtiment :
CEB

N° bâtiment (commune + ECA) :
133 - 2454
 N° d'affaire : N° Gedo :
306 00
 N° de plan :
100.3
 Intervenant :
ARCHITECTE

Type d'intervention :
**REPLACEMENT DES CHAUDIÈRES ET
 MISE A NIVEAU DE LA CHAUFFERIE**
 Type de document :
PLAN D'ARCHITECTE
 Localisation : Echelle : Indice :
PLAN TOITURE 1:100



Format : A1 Dessiné le : 21.05.2024 Dessiné par : RK

Fichier :

Auteur projet	bvd Grancy 49	1006 LAUSANNE
DELGADO ARCHITECTES	021 311 22 49	contact@delgadoarchitectes.ch

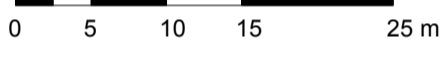
Indice	Modification	Date	Auteur

Propriétaire :
 Canton de Vaud
 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)
 Pierre DE ALMEIDA Directeur général
 Place de la Riponne 10, CH - 1014 Lausanne
 Tél: 021 316 73 00
 Lausanne, le.....

Maître de l'ouvrage :
 Groupe E Celsius SA
 Daniel GACHOUD
 Rte de Chanterlerie 1, 1763 Granges-paccot
 Tél: 026 352 68 00
 Lausanne, le.....

Architectes:
 Delgado architectes Sàrl
 Yoande Delgado
 Bvd Grancy 49
 1006 Lausanne
 tel.: 021 311 22 49

Echelle graphique



0 5 10 15 25 m

LEGENDE

- Existant
- Démolition
- Construction

Orientation

